



*Office of the Provincial Advocate
for Children and Youth*

*Bureau de l'intervenant provincial
en faveur des enfants et des jeunes*

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le premier anniversaire de l'enquête sur la mort de Jeffrey Baldwin révèle l'absence de sentiment d'urgence de la part du secteur

Toronto, le 4 mars 2015 – L'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario lance un appel aux divers ministères, aux sociétés d'aide à l'enfance, au secteur de l'éducation et aux autres parties prenantes afin qu'ils donnent suite aux recommandations formulées à l'issue de l'enquête sur la mort de Jeffrey Baldwin.

Plus d'une année s'est écoulée depuis qu'un jury a formulé 103 recommandations visant l'amélioration de la protection de l'enfance en Ontario à la suite de la mort de Jeffrey Baldwin, âgé de cinq ans, alors qu'il était sous la supervision de ses grands-parents à Toronto.

« La vie et la mort de Jeffrey Baldwin sont une démonstration tragique de la nécessité de réaliser des changements fondamentaux dans notre façon de protéger les enfants et de soutenir les familles », a déclaré l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, Irwin Elman. « Le poids de ces recommandations devrait marquer un tournant important pour la protection des enfants dans notre province. »

Les recommandations visent à combler les lacunes dans le système d'aide à l'enfance et à mettre en place les outils et les mesures de sécurité nécessaires pour mieux protéger les enfants pris en charge. Les recommandations s'adressent à 10 parties, dont les principales sont le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, le ministère de l'Éducation, la Société catholique de l'aide à l'enfance, ainsi que les sociétés d'aide à l'enfance et leur association provinciale. Chacun de ces organismes a écrit au coroner en chef afin de répondre aux recommandations particulières qui relèvent de leur mandat et de décrire les progrès accomplis jusqu'ici.

Le coroner a décidé de ne pas adopter la recommandation, faite par les jurés de l'enquête sur la mort de Jeffrey Baldwin, de convoquer une conférence de presse dans l'année suivant la publication des recommandations afin de rendre compte publiquement des mesures prises jusqu'ici par chaque partie prenante.

En réponse, l'intervenant provincial a demandé au Bureau du coroner de lui communiquer les réponses de chaque partie. Voici ce que révèle l'examen de ces réponses :

- D'après les rapports des parties, après un an, seulement 20 % des recommandations (22 sur 103) sont soit « mises en œuvre », soit « à mettre en œuvre ».
- Plus du tiers des recommandations (38 sur 103) sont toujours « en cours d'examen », selon ces mêmes rapports.
- Le conseil scolaire du district de Toronto (Toronto District School Board) n'a toujours pas répondu à la demande de mise à jour faite par le coroner. Onze recommandations s'adressent au conseil scolaire.
- Divers comités ont été mis sur pied afin d'examiner certaines recommandations, mais dans un cas, rien n'indique que le comité se soit réuni.
- Certaines réponses ne contiennent aucune indication du calendrier de mise en œuvre de la recommandation.

« En examinant les diverses réponses, je ressens de la frustration et de la déception face au manque de sentiment d'urgence que manifestent certaines parties à donner suite à ces recommandations. Les enfants de l'Ontario méritent que nous fassions de notre mieux pour les protéger. Les citoyens de la province, représentés par des jurés qui ont travaillé longtemps et d'arrache-pied à mener l'enquête, et les recommandations formulées par ceux-ci méritent respect et considération », a déclaré M. Elman. « Je vais effectuer un suivi auprès de diverses parties prenantes afin d'éclaircir leur position et de les presser de passer à l'action. »

L'an dernier, le Bureau de l'intervenant provincial a mis sur pied un groupe consultatif des jeunes pour l'enquête sur la mort de Jeffrey Baldwin afin d'examiner les enjeux et les recommandations sous un angle particulier.

« Notre groupe consultatif est très déçu de constater que les recommandations ne sont pas prises au sérieux. Un an après la fin de l'enquête, certains intervenants clés nous ont souvent répondu "nous allons examiner la question". Par exemple, selon les projections, la nouvelle base de données du RIPE [Réseau d'information pour la protection de l'enfance] devrait être achevée en 2019; or, Jeffrey est mort en 2000. On ne peut pas attendre des mesures concrètes pendant 19 ans », a déclaré Anna Ho, membre du groupe consultatif des jeunes pour l'enquête sur la mort de Jeffrey Baldwin, qui a elle-même été une enfant prise en charge.

« Je crois que nous avons le devoir, pour tous les enfants pris en charge, de donner suite à ces recommandations. Plus important encore, c'est un devoir que nous avons envers Jeffrey. Nous allons entrer en contact avec diverses parties prenantes pour les aider à comprendre les récits et les réalités d'où découlent les recommandations et ce que signifierait leur inaction face à ces recommandations pour les jeunes Ontariens. Il est nécessaire d'en discuter face à face. Y a-t-il une meilleure source pour en discuter que les personnes qui ont subi elles-mêmes les lacunes d'un système déficient? », poursuit Anna Ho.

Le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes se servira de sa base de données sur les enquêtes pour faire le suivi de chacune des

recommandations afin de déterminer les tendances et les problèmes qui pourraient être communs à plusieurs enquêtes et de responsabiliser les parties.

Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes

Le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes relève directement de l'Assemblée législative et assure une représentation indépendante aux enfants et aux jeunes, y compris les enfants ayant des besoins particuliers et les enfants des Premières Nations. L'intervenant provincial répond aux préoccupations des enfants, des jeunes et des familles qui cherchent à obtenir ou qui reçoivent des services visés par la Loi sur les services à l'enfance et à la famille et la Loi sur l'éducation (écoles provinciales et d'application). L'intervenant provincial peut cerner les problèmes systémiques touchant les enfants, mener des examens et fournir des programmes d'éducation et des conseils sur la défense des droits des enfants.

Le Bureau est guidé par les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies et croit fermement à l'engagement des jeunes.

-30-

Relations avec les médias

Eva Lannon & Associates

elannonassoc@gmail.com ou 416-300-9721